

Compte-rendu de réunion

Commission Informatique du 10 décembre 2015

Participants

M. KOEBERLÉ Éric (Vice-président du SIAGEP chargé de l'informatique – Mairie de Bavilliers)
M. BISSON Yves (Président du SIAGEP - Mairie de Novillard)
Mme BOSSEZ Marie-Claire (Mairie de Rougegoutte)
Mme CHARTAUX Caroline (Mairie de Cunelières)
M. OEUVRARD Renaud (Mairie d'Offemont)
M. PATTAROZZI Olivier (Mairie d'Andelnans)
M. RIGOULOT Stéphane (Responsable du Service Informatique)

Excusés

M. DEROY Olivier (Mairie de Belfort)
M. KWASNIK Christian (Mairie de Cravanche)
Mme PAULUS DAMOTTE Nadine (Mairie de Bourg-sous-Châtelet)
M. SALOMON Alain (Mairie de Vétrigne)

Absents

M. PACAUD Pierre (Mairie de Chèvremont)
M. ROICOMTE Romuald (Mairie de Valdoie)

Point de l'ordre du jour : Bilan des adhésions au service informatique

Intervenant : Éric KOEBERLÉ

M. KOEBERLÉ ouvre la séance à 18:04 rappelant qu'une autre réunion du SIAGEP a lieu à 19 :00. Le Vice-président fait le point sur les adhésions, une nouvelle commune a adhéré au SIAGEP pour la maintenance des progiciels Berger-Levrault ainsi que pour deux options : les sauvegardes externalisées et le transfert de compétence informatique intégrale. Cette adhésion porte le nombre d'adhérent au service informatique à 107 collectivités dont 91 communes.

Les communes de Fosse-magne et de Sévenans ont opté pour le transfert de compétence informatique intégrale ainsi que la Communauté de Commune du Tilleul-Bourbeuse portant à 41 collectivités dont 4 EPCI le nombre d'adhérents ayant transféré leur parc informatique au SIAGEP pour sa fourniture et sa maintenance.

Une présentation cartographique du département est présentée où sont indiquées les collectivités adhérant au SIAGEP et une autre pour le transfert de compétence. Ces cartes seront mises en ligne sur notre site Internet.

M. KOEBERLÉ indiquent que trois collectivités (Bethonvilliers, Grandvillars et le SMIBA) ont délibéré en cette fin d'année pour adhérer au service informatique à compter du 1^{er} janvier 2016 ce qui portera le nombre d'adhérent à 110 collectivités.

M. KOEBERLÉ rappelle le nombre toujours croissant d'adhésion et aucun départ indiquant une certaine satisfaction des collectivités pour le service qui leur est rendu.

Point de l'ordre du jour : Détail des interventions informatique

Intervenant : Éric KOEBERLÉ

M. KOEBERLÉ présente les différents graphiques comparatifs des statistiques sur les interventions du service en 2014 et 2015. Les interventions pour les trois premiers trimestres de 2015 sont stables en nombre par rapport à l'exercice précédent au prorata des mois pris en compte.

Les statistiques annuelles sont présentées par thème (progiciels de gestion, système, matériel, Internet, formations, données, bureautique) et par type avec et sans le détail par mois.

Les statistiques par mois montrent clairement que les montées en charge d'activité correspondent au temps fort des traitements en collectivités (déclarations de fin d'années, révisions des listes électorales, scrutins électoraux, budgets, etc.).

Il est indiqué sur ces graphiques que le service informatique assure un service qui dépasse la simple assistance aux progiciels métiers garantissant aux collectivités des réponses à leurs questionnements en termes de NTIC et assurant aux adhérents un environnement fonctionnel en adéquation avec ces progiciels et les évolutions du marché en vue de rendre un service public de qualité.

M. KOEBERLÉ laisse M. RIGOULOT commenter les graphiques.

Les statistiques par type d'intervention montrent une stabilité à :

- ✓ **5% par email** (demande de renseignements, veille réglementaire et diffusion de procédures)
- ✓ **10% pour les interventions en atelier** (formations groupées, intervention au CDG, installation de matériel, constitution d'études, de rapports, de passations de bon de commande ou de gestion de service)
- ✓ **10% pour les déplacements en collectivités** (installation de matériel, formations spécifiques ou personnalisées, prestation de suppléance au secrétariat de mairie)
- ✓ **30% par téléphone**
- ✓ **45% en télémaintenance**

Point de l'ordre du jour : le catalogue des formations

Intervenants : Éric KOEBERLÉ puis Stéphane RIGOULOT

M. KOEBERLÉ indique que certaines formations se voient annulées faute de participant et que des ajouts ont été faits. Il laisse la parole M. RIGOULOT pour commenter.

Les formations bureautiques « classiques » destinées à l'utilisation des fonctionnalités de base ne connaissent plus de succès. M. RIGOULOT rappelle que les formations sont ouvertes et gratuites à tous les agents administratifs ou autres et aux élus des collectivités adhérentes.

La question des formations a été abordée en réunion du Club Utilisateur et il a été décidé l'ajout de formation thématiques sur des modules ou des opérations spécifiques des progiciels métiers.

Il rappelle également qu'il va être mis en place des webinaires ou formations vidéo sur des fonctionnalités spécifiques (iParapheur, plateformes @CTES).

Point de l'ordre du jour : Avancement des installations iParapheur et plateforme @CTES

Intervenants : Éric KOEBERLÉ puis Stéphane RIGOULOT

M. KOEBERLÉ présente les statistiques par strates de collectivités de l'activation des iParapheurs et de la plateforme de dématérialisation des échanges avec le Contrôle de Légalité (protocole @CTES).

Ensuite, les résultats d'une étude nationale, parue dans « *La Gazette* » au 9 septembre 2015, concernant l'avancement du protocole PES au 31 août 2015, indiquent que 93% des communes et 73% des EPCI sont passés au protocole PES et seulement 1/3 signe les flux comptables.

M. RIGOULOT précise que tous les adhérents du SIAGEP sont passés au protocole PES avec ou sans la signature électronique. Nous sommes alors en avance sur le département par rapport aux statistiques nationales.

Au niveau des adhérents du SIAGEP :

- ✓ Communes < 500 habitants : près de 60% signent les flux comptables électroniquement.
- ✓ Communes entre 500 à 3000 habitants : près de 50% signent les flux comptables électroniquement.
- ✓ 1/3 des communes de plus de 3000 habitants signent les flux comptables électroniquement.
- ✓ EPCI : un peu plus de 55% signent les flux comptables électroniquement.

Il indique que ce graphique de l'avancement de la dématérialisation PES et @CTES sera mis en ligne et mis à jour sur notre site Internet pour les élus qui souhaiterait le consulter.

Point de l'ordre du jour : évolution du protocole PES (PES Factures)

Intervenants : **Éric KOEBERLÉ** puis **Stéphane RIGOULOT**

M. KOEBERLÉ passe la parole à M. RIGOULOT concernant cette évolution réglementaire vers le « 0-papier » qui va s'imposer aux collectivités.

M. RIGOULOT passe rapidement sur l'aspect technique faute de temps. Il indique que le PES Factures est la dernière brique du protocole PES qui consiste en la dématérialisation des Avis de Sommes À Payer (ASAP), dernier type de document dont la version papier est à transmettre en trésorerie en complément des flux comptables dématérialisés au format PES.

Les progiciels de gestion comptable de la gamme emagnus utilisés par nos adhérents dans leur version actuelle sont compatibles, seul un paramétrage est nécessaire. Le service informatique attend le « feu vert » des trésoreries pour communiquer.

Cette obligation étant liée au point à l'ordre du jour suivant, il est décidé d'y passer.

Point de l'ordre du jour : Dématérialisation des factures fournisseurs

Intervenants : **Éric KOEBERLÉ** et **Stéphane RIGOULOT**

M. RIGOULOT poursuit en rappelant le contexte réglementaire (loi de modernisation de l'économie, directives européennes) et le périmètre de l'obligation (tous les adhérents hors associations foncières rurales).

La date butoir est fixée au **1^{er} janvier 2017**. À cette date, les « grandes » entreprises (Orange, ErDF, GrDF, etc.) et les collectivités territoriales auront l'obligation d'émettre leurs factures de manières dématérialisées. Pour cela, l'AIFE (Agence pour l'Informatisation Financière de l'État) a mis en production une plateforme technique mutualisée nommée « Chorus Portail Pro 2017 ». Cette évolution sera progressivement imposée à l'ensemble des fournisseurs (jusqu'aux artisans et micro-entreprises) à l'horizon 2020.

L'objectif est double : la simplification pour les entreprises et la mutualisation des coûts pour les administrations. L'État, qui est tenu depuis 2012 d'accepter les factures dématérialisées, a dû mettre en place un système complet (Chorus) qui peut servir de socle fonctionnel à une solution commune État – collectivités locales et établissements publics.

Une solution mutualisée permettra de « sécuriser » la mise en œuvre de l'obligation pour tous les acteurs à l'échéance de 2017 et d'éviter la multiplication des solutions (et le coût associé), comme cela a été constaté en matière de dématérialisation des appels d'offres.

Sur le principe, et grâce à la solution BLES de la société Berger-Levrault proposée par le SIAGEP et servant déjà pour la télétransmission des flux dématérialisés et le iParapheur, il pourrait être envisageable que les collectivités puissent récupérer les factures dématérialisées depuis le portail « Chorus Portail Pro 2017 » directement dans leur application de gestion financière. Cette opportunité est envisagée et en cours d'étude par la société Berger-Levrault auprès de l'AIFE.

M. KOEBERLÉ insiste que le caractère de proximité de la date butoir et l'ensemble de la commission décide de communiquer sur ce point.

M. KOEBERLÉ initie une discussion sur les tarifs des cotisations qui n'ont pas évolués depuis plusieurs années alors que le SIAGEP qui reverse à Berger-Levrault les couts de maintenance pour le compte des collectivités adhérentes supporte les augmentations annuelles indexées sur l'indice SYNTEC.

M. KOEBERLÉ passe alors la parole à M. RIGOULOT pour des propositions de nouveaux services, de nouvelles solutions qui peuvent s'inscrire dans le contexte actuel et apporter un plus dans l'organisation et le traitement des données en collectivité.

Parmi ces nouveaux services, il est évoqué l'utilisation des progiciels métiers en **mode Saas**, une utilisation dans le Cloud, par Internet. Ce mode d'utilisation permettrait une connexion sécurisée quel que soit le lieu et le moment aux données et aux progiciels Berger-Levrault. La loi NOTRe permettant ou imposant aux collectivités de mutualiser leurs services ou de fusionner fera naître le besoin d'accès aux données depuis plusieurs sites distants.

Dans le même registre, la mise en œuvre d'un Cloud départemental, un « *Cloud SIAGEP* » permettant aux collectivités d'accéder de n'importe où à leurs documents bureautiques.

Dans le registre des échanges dématérialisés, il va s'imposer à terme la question de l'archivage des données dématérialisées. Puisque les collectivités tendent vers le « 0-papier », les archives vont évoluer en passant des boîtes d'archives vers un SAE (*Système d'Archivage Electronique*).

Enfin, l'idée d'une solution de GED (*Gestion Electronique de Documents*) mutualisée traitant de la numérisation, le stockage, l'organisation et les traitements des documents.

Une enquête devra être faite afin de consulter les adhérents sur ces propositions.

Questions diverses :

Mme BOSSEZ profite de ce moment d'échange pour signaler un problème rencontré dans sa commune avec le logiciel de gestion comptable depuis le passage au PES. Les écritures possédant plusieurs imputations ne sont récupérés dans Hélios, en trésorerie, avec le montant global sur une seule ligne, la première imputation de la liquidation.

M. RIGOULOT explique que le problème vient de la migration du logiciel Vega vers emagnus et qu'un correctif est diffusé par Berger-Levrault. Ce paramétrage est normalement réalisé rapidement par la remontée du problème par le trésorier sur des écritures telles que les charges URSSAF ou les remboursements d'emprunt. Il indique qu'il prendra contact avec le secrétariat de mairie pour régler le problème.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est close à 19h08.